

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE DAMPIERRE
Lundi 4 septembre 2023 à 20 H 30

Convocation : 29/08/2023

Affichage : 12/09/2023

Étaient présents : Mmes Laure VALENTIN, Caroline MEYER, Nathalie HONORIO, Monika MIBORD,
Mrs Alain GOUNAND, Robin BOIRAL, Aurélien PHILIPPE, Anthony FALCONNET,
Olivier MATHEVON, Thomas VUITTENEZ, Fabrice DESTAING, Philippe HUSSON

Excusés : Mme Sylvie ROSSIGNOL, Florian GRANDPERRIN

Procuration : Mme Isabelle NONNOTTE à Philippe, Mme Crystel MARCELLE à Laure VALENTIN, Mme Martine ROBEZ à Mr Robin BOIRAL

Absents : Mme Valérie BENDERITTER

Nombre de votants : 15

Secrétaire de séance : Mr Aurélien PHILIPPE

Après lecture du dernier compte rendu par Mme le Maire, le conseil municipal accepte à l'unanimité des présents le procès-verbal.

Mme Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

L'ordre du jour est ensuite abordé :

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES GENERALES

Demande de participation financière - Travaux - 2 rue de Dole
Plan de déneigement
Projet travaux bâtiment Mairie
Nomination d'un agent du service technique
Demandes de mise à disposition de salle polyvalente par des associations
Tarifs communaux pour prestation photocopies

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES

AFFAIRES GENERALES

Demande de participation financière - Travaux - 2 rue de Dole

Mme le Maire présente au Conseil Municipal en image les travaux effectués par l'entreprise « Les Cocottes de Louis » depuis son installation.

Mme le Maire rappelle les travaux effectués par la commune, notamment le ravalement de façade, la pose d'un compteur triphasé et les menuiseries.

Depuis les travaux, il n'existe plus le système de chauffage car les radiateurs électriques étaient obsolètes.

Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a reçu une demande d'installation d'une climatisation réversible dans son local. Plusieurs devis ont été proposés à la commune.

Mme le Maire propose la prise en charge financière totale de l'installation de climatisation réversible pour un montant de 4335.61€ HT au local sis 2 Rue de Dole.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de prendre en charge le financement total de l'installation d'une climatisation réversible et d'établir des devis pour isoler le grenier au 2 rue de Dole.

Plan de déneigement

Mme le Maire explique au Conseil Municipal que l'entreprise de Mr Mickaël ROLLAND se désengage du plan déneigement au service de la commune. Il propose la vente de la lame de déneigement au prix de 1500€ HT.

Suite à la rupture de la convention, des entreprises ont été consultées pour reprendre les prestations de déneigement. Aucune d'entre elles ne souhaitent désormais s'engager.

Mme le Maire propose d'équiper la commune avec une lame de déneigement et une saleuse.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité l'achat du matériel.

Projet travaux bâtiment Mairie

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que plusieurs devis très différents au niveau des caractéristiques énergétiques ont été demandés pour le remplacement des menuiseries de la structure de la mairie lors de l'élaboration du budget.

Avant de valider l'une de ces entreprises, Mme Le Maire a souhaité prendre conseil auprès d'un technicien du SIDEK.

Mme le Maire fait lecture du rapport à l'ensemble du Conseil Municipal. Celui-ci ne répondant pas aux attentes de la mairie, l'équipe municipale relance le projet global (changement menuiserie, toiture et isolation).

Mme Le Maire rappelle que les normes pour les locations ont évolué entraînant des nombreuses contraintes pour la collectivité à respecter.

Pour cela, un devis pour effectuer un diagnostic de performance énergétique a été demandé. Un architecte et un bureau d'études vont être consultés.

Mme Le Maire demande l'autorisation à l'ensemble du Conseil pour débiter les démarches nécessaires et les demandes de subventions relatives au projet de remplacement des menuiseries et de la toiture.

Après débat et délibération, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs au projet de travaux concernant le bâtiment de la mairie.

Nomination d'un agent du service technique

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à l'appel à candidature, 3 d'entre eux avec des profils différents ont été retenus pour rencontrer le jury de recrutement.

Après délibération, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, valident la proposition du jury d'entretien. L'agent sera embauché et rémunéré au grade d'agent de maîtrise principal catégorie C, à temps complet.

Demandes de mise à disposition de salle polyvalente par des associations

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de mise à disposition de la salle polyvalente par le président du Foyer Rural de Dampierre. Comme chaque année, il organise en partenariat avec La Carotte une représentation de théâtre du 21 au 26 mai 2024.

Après débat et réflexion, le Conseil Municipal valide la gratuité à l'unanimité pour la période du 21 au 26 Mai 2024.

Mme Le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a reçu une demande de mise à disposition de la salle polyvalente par la Présidente de l'association La Dampierroise. L'association organise le 12^{ème} rassemblement des Dampierre de France le week-end du 6 au 9 septembre 2024.

Après débat et réflexion, le Conseil Municipal valide la gratuité à l'unanimité pour le weekend du 6 au 9 septembre 2024.

Tarifs communaux pour prestation photocopies

Diverses associations nous sollicitent pour des impressions en quantité de flyers, affiches. Ces derniers tarifs votés n'ont pas été réactualisés depuis 2002 et ne sont plus adéquates.

Mme le Maire propose les tarifs suivants :

<u>Format</u>	<u>Tarif à compter du 04/09/2023 (l'unité)</u>
A4 Noir (recto)	0.15€
A4 Couleur (recto)	0.80€

Après débat et réflexion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité les tarifs suivants :

<u>Format</u>	<u>Tarif à compter du 04/09/2023 (l'unité)</u>
A4 Noir (recto)	0.15€
A4 Couleur (recto)	0.80€

INFORMATIONS DIVERSES :

1. Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le forum des associations a eu du succès. De nombreuses associations étaient présentes. Elle remercie les conseillers et les membres des associations pour leur aide dans l'organisation.
2. Mme le Maire informe que Mme GLIVA Florence (notre agent postal) a été nommée coordonnateur communal pour le recensement de la population.
Des agents recenseurs seront recrutés prochainement. Les administrés disponibles peuvent se présenter en mairie pour proposer leur candidature.
3. Mme le Maire informe le Conseil Municipal des riverains ont été sollicitée par la commune pour détruire dans l'urgence un nid de frelons sur un terrain privé. Devant l'absence du le propriétaire. La collectivité s'est chargée de faire intervenir une entreprise. Mme Le Maire rappelle que la destruction de ces nids sont à la charge des propriétaires.
Mme Le maire informe qu'il existe des référents sur le secteur. Elle souhaite organiser une réunion d'information pour les habitants.
4. Mme Le Maire informe que l'association de la Pêche a mis en place 6 séances pour découvrir son activité pour les enfants de plus de 12 ans à compter du 9 septembre (séance limitée à 12 places). Les renseignements sont à prendre auprès de Mr CAPELLI.
5. Mme Le Maire précise que l'entreprise Altitude Prisme responsable de la mise en place de la fibre invite tous les élus et administrés aux réunions publiques le 9 novembre 2023 à 16h30 ou 17h30 qui se dérouleront à la salle polyvalente de Dampierre.

6. Mme Le Maire informe que l'Association de la fête n'était plus en activité depuis des années. L'ensemble du bureau a été renouvelé et ce dernier propose de devenir membre en adhérent à l'association pour relancer la fête du village.
7. Mme Le Maire rappelle que la mairie en collaboration avec l'association Sauv qui Peut organise une randonnée pédestre 6 et 12 Km et un trail 12 et 16 Km au départ de la salle polyvalente de Dampierre dans la forêt communale le dimanche 1^{er} octobre ouvert à tous, suivi d'un petit moment festif. Les bénévoles peuvent se manifester pour aider au déroulement de cet évènement.
8. Mme le Maire a rappelé la réglementation aux utilisateurs de drone. Il est strictement interdit de survoler les propriétés privées.
9. Mme Le Maire informe qu'un hélicoptère survole le secteur avec un voilage. Il étudie les nappes phréatiques.
10. Mme Le Maire informe que l'opération composteur fonctionne très bien. Une 2^{ème} commande a été réalisée auprès du SICTOM.

QUESTIONS DIVERSES :

1. Mme Le Maire informe qu'un diagnostic technique a été effectué courant décembre 2019 concernant la structure de l'église. La charpente est saine, mais une infiltration est sous surveillance.
2. Concernant le lotissement du Grand Domaine, Mme le Maire précise que les travaux déjà effectués se sont bien déroulés.

Mme Le Maire précise que lors des inondations sont survenues courant juillet, l'avaloir installé en amont a été efficace. En revanche, le trop plein des puits perdus s'est redirigé dans l'ancienne évacuation entraînant l'inondation de la Place de la Mare et de riverains. L'entreprise a eu connaissance des problèmes et réalisera des travaux nécessaires.

Les travaux de voirie vont démarrer courant septembre. Des réajustements ont été fait en concertation avec les propriétaires concernés.

Une réunion de quartier sera programmée pour expliquer les futurs travaux.

La séance est levée à 23h00

Le Maire
Laure VALENTIN